



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 15 avril 2026

Objet : Question parlementaire n° 3890 du 9 avril 2026 de Monsieur le Député Fred Keup concernant « Retour des réfugiés syriens et position du gouvernement luxembourgeois ».

Madame la Ministre,

En date du 9 avril 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre des Affaires intérieures, du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil et du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Fred Keup.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Famille, des Solidarités, du
Vivre ensemble et de l'Accueil

(s.) Max Hahn